



Renoncer à son héritage

Par __Manu__

Bonjour,

Mes grands parents sont propriétaires d'une maison de grande valeur.

Mon père est malheureusement décédé prématurément et il ne laisse que des dettes derrière lui.

Si je décide de renoncer à l'héritage de mon père car je ne peux pas payer ses dettes, perdrai-je également tout droit à la succession de mes grands-parents le moment venu ?

Vous remerciant par avance pour votre réponse.

Par yapasdequoi

Bonjour et sincères condoléances.

Les successions sont traitées dans l'ordre des décès et de manière indépendante.

Refuser la succession de votre père n'a aucune conséquence sur la succession future de vos grands-parents.

Ne rêvez pas trop, s'ils vivent longtemps (ce qu'on leur souhaite) il est possible qu'ils soient amenés à vendre cette maison et à utiliser leur capital pour payer leurs dépenses de dépendance. Vous ne pourrez donc pas déterminer la teneur de leur succession que lors de leur décès.

Par __Manu__

Merci pour cette réponse très claire.